

FOLIO 65

SMCTOM DE NONTRON

2025/0042

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 41 - Votants : 40 - Nombre de voix : 60

L'an deux mil vingt cinq

Le 15 décembre 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Etaient présents : Messieurs VEDRENNE Jean, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, MILLARET Francis, COUTURIER Daniel, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, COMBEALBERT Gérard, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, COMBEAU Michel, MOLLON Laurent, CHABOT Jean-Michel, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHELET Thierry, MICHEL Pierre, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, MASSIAS Gilles, LAGARDE Jean-François, FAYE Jean-Jacques,

Etaient présentes : Mesdames MARTY Patricia, MAUDET Alexandra, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, ROUSSEAU Arlette, GOURAUD Sylvie, FLOCH Françoise, DEZAUTEZ Marie-Christine, POULAIN Chantal,

Suppléants remplaçants titulaires

Messieurs CHAMOULAUD Vincent, REVIRON Vincent, LAFORT Didier, DOUCET Serge, FOURNET Philippe,

Suppléantes remplaçantes titulaires

Mesdames ANDRIEUX Nathalie, LOZACH Maryvonne,

Secrétaire de séance : Monsieur LAFORT Didier

**Objet : Révision des tarifs des Apports en Déchetteries pour les professionnels
(dont les campings, les commerçants, les Établissements Publics
et les Collectivités non soumises à la Redevance Forfaitaire) à compter du 1^{er} janvier 2026**

Monsieur le Président expose :

Vu les augmentations du traitement des filières de déchets spécifiques à l'échelon départemental géré par le SMD3 et l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), la grille tarifaire des déchets professionnels en déchetteries doit être révisée comme suit :

Type de déchets	Unité	Rappel Tarifs 2025	Proposition Tarifs 2026
Gravats	m ³	10,56 €	10,56 €
Bois	m ³	17,16 €	17,40 €
Déchets toxiques	kg	1,44 €	1,45 €
Polystyrène	m ³	9,30 €	9,31 €
Non valorisable	m ³	75,00 €	75,00 €
Végétaux	m ³	25,00 €	25,00 €

Gratuité pour : les batteries, la ferraille, les huiles de vidange, les huiles de friture, le papier, le carton et les piles

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

Le Comité Syndical,

- Approuve la révision des tarifs des apports en déchetteries pour les professionnels (dont les campings, les commerçants, les Établissements Publics et les Collectivités), à compter du 1^{er} janvier 2026, présentée ci-dessus,
- Donne tout pouvoir au Président pour accomplir les formalités nécessaires résultant de cette décision et pour signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme.

Le Président

Vincent FARGEAS



Délibération 2025/0042

Page 1 / 1